

Motion pour que la commune de Milvignes quitte l'association des communes Neuchâtelaises et d'autres associations dont les intérêts sont contraires à ceux de la commune

L'association des communes neuchâtelaises, créée en 2001, a pour buts d'être l'interlocuteur privilégié de l'Etat sur les questions touchant les communes, de favoriser l'échange d'informations sur des sujets d'intérêt commun et de renforcer les liens entre autorités communales.

Bien que ces buts soient louables et souhaitables, dans les faits, l'association ne défend que les intérêts des villes et du Conseil d'Etat, souvent contraires à ceux des autres communes ou de leur population. J'en veux pour preuve les éléments suivants :

- 2012 : l'ACN soutient le Transrun – rejeté par le 54.4% à Auviernier, 56.7% à Colombier et 68% à Bôle !
- 2017 : l'ACN reste silencieuse dans le cadre du référendum lancé concernant l'impôt sur les frontaliers, malgré les engagements pris en 2012 ! Le référendum est soutenu par plus de 60% de la population de Milvignes.
- 2017 : le RUN soutient très activement le NHOJ, le projet est pourtant refusé par plus de 70% de la population de Milvignes !
- 2018 : alors que toutes les communes sont péjorées par un transfert de point d'impôt de l'Etat aux communes et que l'ACN avait d'abord annoncée haut et fort vouloir se battre, l'ACN renonce sous la pression des villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds ainsi que du canton.

J'en passe et certainement des meilleurs.

Force est de constater que l'ACN, le RUN et la Comul sont devenus les bras armés des villes et du Conseil d'Etat.

Toujours est-il que la commune verse chaque année des cotisations à ces associations pour défendre des intérêts contraires aux siens (CHF 40'000.- en 2018 CHF 40'350.- en 2017)

Vu ce qui précède, le signataire demande au Conseil général d'accepter la motion suivante :

Le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier les possibilités de sorties de l'association des communes neuchâtelaises (ACN), du réseau urbain neuchâtelais (RUN) et de la communauté urbaine du Littoral neuchâtelais (Comul) et de les remplacer par des associations avec des communes avec lesquelles Milvignes partage des intérêts communs.

Auviernier, le 2 février 2018

Signataires : Mathias Bauer, Hugues Scheurer et Christian Steiner.